

**Présents :**

- Mmes : BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, BOINNARD MORALLET Laurence et VAUTHAY Eliane.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, COURRIER Fabien, VULLIEZ Christian, BAUD Jérôme, MENOUD Florian, ROSSET Mickaël et VAUTHAY Michaël.

**Excusé :**

- Mr BENOIT Stéphane.

**Ordre du jour :**

- Dossier C.D.A.S
- Dossier Amende de police
- Délibération déléguant au maire la décision de placement
- Demande d'agriculteurs
- Vote des budgets et délibérations s'y rapportant
- Vote des taxes d'imposition
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h05 ; elle est présidée par Monsieur le maire Jean-Claude MORAND.

Mr le maire propose le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 17 mars 2023 ; celui-ci est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Mickaël ROSSET est nommé secrétaire de la séance.

**1) Dossier CDAS.**

Une subvention pourrait être obtenue en provenance du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS). Mr le maire propose de déposer un dossier afin de contribuer au renouvellement du camion du service technique. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la dépose de ce dossier. Les dossiers sont à déposer pour le 30 avril.

N° 2023/004/006

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE**  
**COMMUNE : SEYTROUX**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023  
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0  
Nombre de membres présents : 12 Pour : 12  
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

**PRESENTS :** BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

**ABSENT EXCUSE :** BENOIT Stéphane.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet : Achat d'un camion 3.5 Tonnes\_Demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le camion ISUZU 3.5 tonnes acheté en début d'année 2009 arrive en fin de vie utile. Des travaux importants seront à prévoir pour le futur contrôle technique.  
Après analyse du travail réalisé avec ce camion, la commission voirie propose l'achat d'un nouveau camion.

Les premières démarches auprès des fournisseurs font apparaître une dépense de 60 000.00 Euros H.T.

Le Conseil Municipal après avoir étudié attentivement cette proposition,

DECIDE de programmer cet achat,  
DECIDE de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives et de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le  
Transmis en Sous-Préfecture le  
Affiché le



## 2) Délégation déléguant au maire la décision de placement.

Mr le maire rapporte un message du service des impôts : il est récemment possible de placer l'argent des emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la collectivité et de certaines recettes sur des comptes à terme. Le conseil municipal délibère et donne à l'unanimité pouvoir à Mr le maire pour effectuer ces placements.

N° 2023/004/007

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE  
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023  
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0  
Nombre de membres présents : 12 Pour : 12  
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

**PRESENTS :** BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

**ABSENT EXCUSE :** BENOIT Stéphane.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet :** Délégation du conseil municipal – Pouvoirs du maire

Le conseil municipal DECIDE de donner délégation au maire, en matière de placement de fonds, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

Le maire reçoit délégation aux fins de prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L. 1618-2 du C.G.C.T.  
La décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :  
- L'origine des fonds,  
- Le montant à placer,  
- La nature du produit souscrit,  
- La durée ou l'échéance maximale du placement.  
Le maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus, et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

Le conseil municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture le  
Affiché le

N° 2023/004/008

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE  
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023  
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0  
Nombre de membres présents : 12 Pour : 12  
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

**PRESENTS :** BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

**ABSENT EXCUSE :** BENOIT Stéphane.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet :** Placement de fonds \_ 110 000 Euros

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L. 1618-1, L. 1618-2 et R. 1618-1,  
Ayant entendu l'exposé de M le Maire,

Le conseil municipal décide de placer les fonds provenant d'un emprunt contracté pour des travaux d'entretien de réseaux secs ; travaux qui ne sont pas commencés à ce jour, pour un montant de 110 000,00 Euros et d'une durée de 6 mois.

Il décide de souscrire à ce titre un compte à terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

|                                                           |                                     |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Date d'ouverture (date d'effet du placement)              | 1 <sup>er</sup> MAI 2023            |
| Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres) | 110 000 Euros. Cent dix mille Euros |
| Durée du placement (en mois)                              | 6 mois                              |
| Taux d'intérêt (en %)                                     | 2.90 %                              |
| Taux actuariel (en %) (Pour information)                  | 2.96 %                              |
| Intérêts imposables                                       | [...] OUI [X] NON                   |

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture le  
Affiché le

N° 2023/004/009

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE  
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023  
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0  
Nombre de membres présents : 12 Pour : 12  
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

**PRESENTS :** BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

**ABSENT EXCUSE :** BENOIT Stéphane.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet :** Placement de fonds \_ 60 000 Euros

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L. 1618-1, L. 1618-2 et R. 1618-1,  
Ayant entendu l'exposé de M le Maire,

Le conseil municipal décide de placer les fonds provenant d'une vente de coupes de bois, pour un montant de 60 000,00 Euros et d'une durée de 7 mois.

Il décide de souscrire à ce titre un compte à terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

|                                                           |                                    |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Date d'ouverture (date d'effet du placement)              | 1 <sup>er</sup> MAI 2023           |
| Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres) | 60 000 Euros. Soixante mille Euros |
| Durée du placement (en mois)                              | 7 mois                             |
| Taux d'intérêt (en %)                                     | 2.91 %                             |
| Taux actuariel (en %) (Pour information)                  | 2.97 %                             |
| Intérêts imposables                                       | [...] OUI [X] NON                  |

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture le  
Affiché le

N° 2023/004/010

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE  
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023  
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0  
Nombre de membres présents : 12 Pour : 12  
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

**PRESENTS :** BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

**ABSENT EXCUSE :** BENOIT Stéphane.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet :** Placement de fonds \_ 100 000 Euros

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L. 1618-1, L. 1618-2 et R. 1618-1,  
Ayant entendu l'exposé de M le Maire,

Le conseil municipal décide de placer les fonds provenant d'un emprunt contracté pour des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public, pour un montant de 100 000,00 Euros et d'une durée de 3 mois.

Il décide de souscrire à ce titre un compte à terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

|                                                           |                                 |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Date d'ouverture (date d'effet du placement)              | 1 <sup>er</sup> MAI 2023        |
| Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres) | 100 000 Euros. Cent mille Euros |
| Durée du placement (en mois)                              | 3 mois                          |
| Taux d'intérêt (en %)                                     | 2.75 %                          |
| Taux actuariel (en %) (Pour information)                  | 2.82 %                          |
| Intérêts imposables                                       | [...] OUI [X] NON               |

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture le  
Affiché le

## 3) Demandes d'agriculteurs.

Mr le maire lit la lettre de Mr Antoine MORAND et de Virginie MICHAUD informant leur volonté de créer un bâtiment annexe à leur ferme. Cette structure complémentaire serait affectée à la production laitière. Mr le maire prévoit d'envoyer une réponse en précisant la marche à suivre et notamment la réalisation d'un dossier en liaison avec la chambre d'agriculture. Le conseil municipal fait noter qu'il est positif et rassurant que des jeunes se projettent dans la relève des exploitations agricoles actives sur la commune.

Mr le maire informe de la lettre de Mme Flora BOINNARD concernant le branchement d'eau potable au lieudit « la Condamine ». Ce branchement a été accepté antérieurement.

#### 4) Délibérations diverses.

Une délibération sera prise pour le défraiement des élus en ce qui concerne les déplacements.

N° 2023/004/013

##### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE  
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023  
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0  
Nombre de membres présents : 12 Pour : 12  
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

**PRÉSENTS :** BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

**ABSENT EXCUSE :** BENOIT Stéphane.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet :** Remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019  
VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019  
VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal comme cela est bien présenté dans le fascicule qui leur a été transmis lors du 1<sup>er</sup> conseil municipal d'installation du 26 mai 2020, les élus bénéficient du remboursement de dépenses particulières sur présentation des justificatifs, dépenses engagées dans le cadre de leur mandat, telles que :

- les frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial, en dehors de toutes les activités courantes,
- les frais de déplacement des membres du Conseil municipal pour se rendre dans des instances ou organismes où ils représentent la commune lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

En ce qui concerne les frais liés à l'exécution de mandats spéciaux (articles L 2123-18 et R 2123-22.1 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

La notion de mandat spécial s'appliquera uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du Conseil Municipal (Maire, Adjoint, Conseiller municipal) et avec l'autorisation expresse du Maire pour les Adjointes et les Conseillers Municipaux.

Dans ce dernier cas, le Maire devra signer un ordre de mission établi préalablement au départ de l'élu concerné prévoyant le motif du déplacement, les dates de départ et de retour ainsi que le moyen de déplacement utilisé. Le mandat spécial qui exclut les activités courantes de l'élu municipal doit correspondre à une opération déterminée de façon précise. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

M. le Maire propose que les frais de séjour (hébergement et restauration) soient remboursés forfaitairement dans la limite des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Etat sur production de justificatifs. Les frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule personnel feront aussi l'objet d'un remboursement forfaitaire dans la limite des indemnités kilométriques allouées aux fonctionnaires de l'Etat. S'agissant des autres moyens de transport, les élus pourront bénéficier

N° 2023/004/013

d'un remboursement aux frais réels sur présentation des titres de transport correspondants (billet de train, d'avion, de transport en commun, taxi, parking, etc...).

En ce qui concerne les déplacements ordinaires (article L 2123-18-1 et R 2123-22-2 du CGCT), Les membres du Conseil Municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives et d'un état de frais, à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements pour prendre part aux réunions, hors du territoire de la commune, des organismes dont ils font partie ou qu'ils représentent. Les déplacements seront justifiés par toute pièce y compris les convocations et en cas de représentation du Maire, empêché, un ordre de mission sera établi et signé par le Maire. La prise en charge sera assurée dans les mêmes conditions que celles de l'exécution de mandats spéciaux, c'est-à-dire au réel pour les frais de transport et sur une base forfaitaire pour les frais de séjour.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré

- DECIDE
- D'APPROUVER les conditions de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement engagés par les élus conformément aux dispositions législatives et réglementaires.
  - QUE les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours et feront l'objet d'inscription chaque année budgétaire,
  - DE DONNER tout pouvoir à monsieur le Maire afin de mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire la  
Transmis en Sous-Préfecture le  
Affiché le

Un nouveau fonctionnement se met en place concernant les réseaux de bibliothèque de la CCHC. Une navette sera mise en place pour le transfert des livres d'une bibliothèque à l'autre. Une convention avec le Conseil Savoie Mont Blanc doit être signée pour son renouvellement afin d'accéder au stock du département ainsi qu'à des aides. Le conseil municipal délibère et autorise à l'unanimité Mr le maire à signer la convention.

N° 2023/004/012

##### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE  
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023  
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0  
Nombre de membres présents : 12 Pour : 12  
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

**PRÉSENTS :** BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

**ABSENT EXCUSE :** BENOIT Stéphane.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet :** Bibliothèque municipale – Offre de services de la direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) liée au nouveau Plan de développement de la lecture publique (PDL) 2022-2027

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que la bibliothèque de la commune de SEYTROUX bénéficiait, par convention, pour la période 2015-2022, des services offerts par la direction de la lecture publique du CSMB (soutien à la création, au développement et à l'animation des bibliothèques).

Un nouveau Plan de développement de la lecture publique (2022-2027) a été élaboré par la direction de la lecture publique du CSMB, portant trois ambitions :

- La lecture partout et pour tous ;
- La direction de la lecture publique à l'initiative du développement territorial ;
- La direction de la lecture publique actrice et facilitatrice.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat avec le CSMB, à travers d'une convention-socle, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour toute la durée du nouveau PDL. Cette convention-socle permet l'accès aux services proposés par la direction de la lecture publique du CSMB aux communes et groupements qui respectent le cadre réglementaire établi par la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

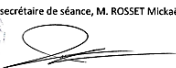
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-socle ci-jointe, valable pour toute la durée du nouveau Plan de développement de la lecture publique du CSMB, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire la  
Transmis en Sous-Préfecture le  
Affiché le



#### 5) Éclairage public.

Les lanternes récemment installées sont noires alors que les mâts d'origine sont verts. Il sera demandé au SYANE de rectifier la couleur des lanternes.

## 6) Vote des budgets et délibérations s'y rapportant.

### a) Budget principal.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le budget principal

|                  | FONCTIONNEMENT |            | INVESTISSEMENT |              |
|------------------|----------------|------------|----------------|--------------|
|                  | RECETTES       | DEPENSES   | RECETTES       | DEPENSES     |
| BUDGET PRINCIPAL | 906 868.48     | 906 868.48 | 1 118 668.48   | 1 118 668.48 |

N° 2023/004/001

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE

COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023

Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0  
Nombre de membres présents : 12 Pour : 12  
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

**PRÉSENTS :** BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie,  
COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Érika, ROSSET Mickaël,  
VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

**ABSENT EXCUSE :** BENOIT Stéphane.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet :** Vote du budget primitif 2023 \_ BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2022 du budget COMMUNE, se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :  
906 868.48 €

INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :  
1 118 668.48 €

Il précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2022, le compte administratif ayant été voté.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSIDERANT que le budget primitif 2023 présenté est sincère et reprend les orientations arrêtées par l'assemblée municipale,
- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget principal tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le   
Transmise en Sous-Préfecture le   
Affiché le

Mr maire propose de conserver les taux d'imposition pour cette année.

- Taxe foncière : 19.72%
- Taxe foncière non-bâtie : 45.50%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.49%

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité la conservation des taux d'imposition.

N° 2023/004/011

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE  
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023  
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0  
Nombre de membres présents : 12 Pour : 12  
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

**PRÉSENTS :** BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENDOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Érika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

**ABSENT EXCUSE :** BENOIT Stéphane.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet :** Vote des taux de la fiscalité directe locale \_ Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

Par délibération du 1<sup>er</sup> Avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 19.72 %  
TFPNB : 45.50 %

Depuis 2020, le taux de la TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

À compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir/de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 12.49 %  
TFPB : 19.72 %  
TFPNB : 45.50 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le  
Transmis en Sous-Préfecture le  
Affiché le

#### b) Budget multi-service.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le budget multiservice.

|                              | FONCTIONNEMENT |            | INVESTISSEMENT |           |
|------------------------------|----------------|------------|----------------|-----------|
|                              | RECETTES       | DEPENSES   | RECETTES       | DEPENSES  |
| <b>MAISONS MULTISERVICES</b> | 123 545.15     | 123 545.15 | 94 002.44      | 94 002.44 |

N° 2023/004/002

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE  
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023  
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0  
Nombre de membres présents : 12 Pour : 12  
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

**PRÉSENTS :** BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENDOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Érika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

**ABSENT EXCUSE :** BENOIT Stéphane.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet :** Vote du budget primitif 2023 \_ BUDGET MULTISERVICES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2022 du budget MULTISERVICES, se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :  
123 545.15 €

INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :  
94 002.44 €

Il précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2022, le compte administratif ayant été voté.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSIDÉRANT que le budget primitif 2023 présenté est sincère et reprend les orientations arrêtées par l'assemblée municipale,
- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget MULTISERVICES tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le  
Transmis en Sous-Préfecture le  
Affiché le

c) Budget forêts.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le budget forêts.

|           | FONCTIONNEMENT |            | INVESTISSEMENT |          |
|-----------|----------------|------------|----------------|----------|
|           | RECETTES       | DEPENSES   | RECETTES       | DEPENSES |
| FORESTIER | 110 431.67     | 110 431.67 | 30 000.00      | 00.00    |

N° 2023/004/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE  
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023  
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0  
Nombre de membres présents : 12 Pour : 12  
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

PRÉSENTS : BAUD Jérôme, BOINARD MORALLET Laurence, BOINARD Nadine, BOYAT Sylvie,  
COURRIER Fabien, MENOUOD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël,  
VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

ABSENT EXCUSE : BENOIT Stéphane.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2023 \_ BUDGET FORETS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2022 du budget FORETS,  
se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :  
110 431.67 €

INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :  
30 000.00 €

Il précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2022, le compte administratif ayant été voté.

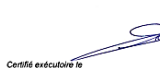
Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSIDERANT que le budget primitif 2023 présenté est sincère et reprend les orientations arrêtées par l'assemblée municipale,
- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget FORETS tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le  
Transmise en Sous-Préfecture le  
Affiché le

d) Budget eau et assainissement.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le budget eau et assainissement.

|                       | FONCTIONNEMENT |            | INVESTISSEMENT |            |
|-----------------------|----------------|------------|----------------|------------|
|                       | RECETTES       | DEPENSES   | RECETTES       | DEPENSES   |
| EAU et ASSAINISSEMENT | 262 144.03     | 262 144.03 | 387 868.74     | 387 868.74 |

N° 2023/004/004

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE**

**COMMUNE : SEYTROUX**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023

Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0

Nombre de membres présents : 12 Pour : 12

Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

**PRESENTS :** BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

**ABSENT EXCUSE :** BENOIT Stéphane.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet : Vote du budget primitif 2023 \_ BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2022 du budget EAU et ASSAINISSEMENT, se présentant comme suit :

**FONCTIONNEMENT :** Dépenses et recettes équilibrées à :  
262 144.03 €

**INVESTISSEMENT :** Dépenses et recettes équilibrées à :  
387 868.74 €

Il précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2022, le compte administratif ayant été voté.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSIDERANT que le budget primitif 2023 présenté est sincère et reprend les orientations arrêtées par l'assemblée municipale,
- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget EAU et ASSAINISSEMENT tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le  
Transmis en Sous-Préfecture le  
Affiché le



Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le budget cimetière.

|         | FONCTIONNEMENT |           | INVESTISSEMENT |           |
|---------|----------------|-----------|----------------|-----------|
|         | RECETTES       | DEPENSES  | RECETTES       | DEPENSES  |
| CAVEAUX | 21 250.00      | 21 250.00 | 22 700.00      | 22 700.00 |

N° 2023/004/005

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE

COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session  
ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023

|                               |      |         |            |      |
|-------------------------------|------|---------|------------|------|
| Nombre de membres en exercice | : 13 | VOTANTS | Contre     | : 0  |
| Nombre de membres présents    | : 12 |         | Pour       | : 12 |
| Nombre de membres votants     | : 12 |         | Abstention | : 0  |

**PRESENTS :** BAUD Jérôme, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane et VAUTHAY Michaël, VUILLEZ Christian.

**ABSENT EXCUSE : BENOIT Stéphane.**

**Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.**

**Objet : Vote du budget primitif 2023 \_ BUDGET CAVEAUX**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2022 du budget CAVEAUX, se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :  
21 250.00 €

INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes équilibrées à :  
22 700.00 €

Il précise que ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2022, le compte administratif ayant été voté.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSIDERANT que le budget primitif 2023 présenté est sincère et reprend les orientations arrêtées par l'assemblée municipale,
- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget CAVEAUX tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Certifié exécutoire le  
Transmise en Sous-Préfecture le  
Affiché le

La séance est clôturée à 22h18.